

ENGHIEN-LES-BAINS



**« Préparer l'arrivée de bébé »
Engghien-les-Bains**

Les partenaires



Maison de la Petite Enfance
Santé Bonheur
Crèche familiale
Les Petits Chaperons Rouges

Protection Maternelle Infantile
5 place Mendès France
95160 Montmorency

Les Travailleurs sociaux de la CAF
01 34 26 46 11



Le suivi prénatal et postnatal

Le suivi de la grossesse et des premiers mois :

- Suivi de la grossesse (ville, PMI, hôpital)
- Préparation à la naissance et à la parentalité
- Naissance
- Suivi postnatal : mère/bébé (et accompagnement du coparent)



Les congés liés à l'arrivée d'un enfant



Le Congé Maternité

Enfants à charge	Enfants à naître	Durée prénatale	Durée post-natale
0 ou 1	1	6 semaines	10 semaines
Au moins 2	1	8 semaines	18 semaines
0 ou plus	2 (jumeaux)	12 semaines	22 semaines
0 ou plus	3 (triplés)	24 semaines	22 semaines



Contactez la CPAM pour plus d'informations sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)



Le Congé Paternité

Concerne toutes les personnes qui travaillent

Durée : 25 jours pour une naissance simple à 32 jours consécutifs pour une naissance multiple,

Délai : après la naissance et avant les 6 mois de l'enfant.

3 jours après la naissance + 4 jours + 21 jours dans les 6 mois suivants la naissance



Les prestations CAF à la naissance d'un enfant

Pour les enfants nés à compter du 1^{er} avril 2022 et sous conditions de ressources

- La prime naissance : 1003,95 €
- L'allocation de base : 182,00 € à taux plein et 91,01 € à taux partiel



Le Congé Parentale d'Education ou le congé conventionnel

Vous êtes à votre domicile aux côtés de votre/vos enfants :

Ce congé permet au père ou/et à la mère de cesser ou de réduire son activité professionnelle

- ✓ La demande est à faire auprès de votre employeur (1 mois avant la fin du congés maternité dans le privé et 2 mois avant dans la fonction publique)
 - ✓ Il est renouvelable jusqu'aux 3 ans de l'enfant
- C'est un droit jusqu'au 3^{ème} anniversaire de votre enfant



La prestation Partagée d'Education de l'Enfant (PreParE) – Simple



Pour le premier enfant, si vous souhaitez cesser ou réduire votre activité professionnelle

8 trimestres de cotisations vieillesse sur les 2 années civiles avant la naissance.



Pour le deuxième enfant, si vous souhaitez cesser ou réduire votre activité professionnelle

8 trimestres de cotisations vieillesse sur les 4 années civiles avant la naissance.



A partir du troisième enfant, si vous souhaitez cesser ou réduire votre activité professionnelle

8 trimestres de cotisations vieillesse sur les 5 années civiles avant la naissance.

Isolé: jusqu'au 11 mois de l'enfant
Couple : 6 mois par parent dans la limite des 11 mois

Isolé: jusqu'au 2 ans et 11 mois de l'enfant
Couple : 24 mois par parent dans la limite des 2 ans et 11 mois
(Réduction pour la mère)

Montants de la PreParE	
Cessation totale d'activité	422,21 €
Durée de travail ≤ à 50%	272,94 €
Durée de travail > à 50 % et ≤ à 80 %	157,44 €



La prestation Partagée d'Education de l'Enfant (PreParE)- Majorée



A partir du troisième enfant, si vous souhaitez cesser totalement votre activité professionnelle :

8 trimestres de cotisations vieillesse sur les 5 années civiles avant la naissance.

Isolé: jusqu'au 11 mois de l'enfant
Couple : 8 mois par parent dans la limite des 11 mois
(Réduction pour la mère)

Montant de la PreParE majorée

Cessation totale d'activité

690,12€



Les missions de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I)

- Prévention et soutien à la parentalité
- Suivi médical des enfants de 0 à 6 ans
- Bilan de dépistage à destination des enfants de 3-4 ans
- Suivi de l'agrément, accompagnement et soutien des assistants maternels
- Protection de l'enfance



L'Assistant Maternel agr e employ  par un particulier

L'assistant maternel accueille les enfants   son domicile.

Il peut accueillir jusqu'  4 enfants simultan ment et exceptionnellement, sur des temps limit s 1   2 enfants suppl mentaires.

Il a la possibilit  de fr quenter des lieux de socialisation.

Il propose un accueil familial et individualis  dans le respect du rythme particulier de chaque enfant.



L'Assistant Maternel agr e employ  par un particulier

L'agr ement est obligatoire. Il est d livr  par le Pr sident du Conseil D partemental, sur crit res:

- ✓ S curit  et hygi ne du domicile
- ✓ Capacit s  ducatives et relationnelles
- ✓ Disponibilit 

Organis e par le Conseil D partemental, une formation est obligatoire avant tout accueil d'enfant. Un suivi de l'agr ement est assur  par le service PMI au domicile de l'assistant maternel pour s'assurer de la qualit  des conditions d'accueil.

► La charte d'accueil du jeune enfant sert de base   l' valuation des conditions d'accueil



Parents / Assistant Maternel :

Les démarches :

- Une relation de confiance
- Une période d'adaptation, des échanges réguliers sont nécessaires pour apprendre à se connaître
- Vous êtes le parent employeur, vous devez établir un contrat de travail négocié. Le Relais Petite Enfance est là pour vous accompagner
- L'équipe du centre de PMI est un interlocuteur en cas de questionnement sur l'accueil et le quotidien de votre enfant



Coordonnées du centre de PMI

5, place Pierre Mendès France

95160 MONTMORENCY

01.34.33.56.05



L'Assistant Parental au domicile des parents ou employé à domicile (Possibilité de garde partagée)

- Votre enfant reste à votre domicile ou au domicile de la famille « co-partagée »
- Vous devenez employeur et devez établir un contrat de travail
- Votre enfant, accompagné par l'assistant parental peut participer aux accueils jeux proposés par le Relais Petite Enfance



Les prestations CAF : Le Complément Mode de Garde

Vous avez recours à un assistant maternel agréé, un assistant parental

ASSISTANT MATERNEL AGREE

Un droit par enfant gardé

188,52€
à 498,33€



100%
par la CAF

- Enfant de 0 à 6 ans: Montant dégressif dès 3 ans
- Conditions d'activité pour les parents : salariés, demandeur d'emploi indemnisé avec PPE, Etudiants, RSA, AAH...
- Salaire horaire net par jour de l'ASSMAT ≤ 43,23€
- Démarches: caf.fr + Pajemploi (PAJEMPLOI +)

ASSISTANT PARENTAL

Un droit par famille

188,52€
à 498,33€



50% par la
CAF le reste
à votre
charge

Les modes d'accueil de la ville :

- Assistants maternels agréés employés par le particulier : 20
- Crèche familiale : 20 places
- Crèche collective : 158 places
- Crèche « La Santé, c'est le Bonheur » : 4 places
- 3 micro crèches



La Maison de la Petite Enfance

Etablissement d'accueil collectif : 158 berceaux

- Etablissement d'accueil collectif « Les Petits chaperons rouges » et pôle administratif
- Une équipe encadrante : Infirmière, auxiliaire de puériculture et éducatrices de jeunes enfants, psychologue et psychomotricienne
- Les enfants sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire
- Agent d'accueil et personnel d'intendance : restauration, entretien
- L'accueil des enfants s'organise aux Petits chaperons rouges selon leur âge dans différents lieux de vie de 1 à 5 jours de 7h30 à 19h00



Le tarif est fixé par la CNAF selon les ressources et la composition familiale

Présentation de la Maison de la Petite Enfance



Les crèches accueillent les enfants de 10 semaines à 4 ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h en dehors des périodes de fermetures annuelles (2 semaines en août et 1 semaine en décembre)

Les journées s'organisent autour de temps forts tout en respectant le rythme de l'enfant :

- Jeux d'éveils et activités
- Contes de la médiathèque



18 rue du Temple
95880 Enghien-Les-Bains

La Crèche Familiale

- 4 assistantes maternelles
- Accueil du public et pôle administratif
- Coordinatrice Petite Enfance

3 rue Jean Monnet
95880 Enghien-les-Bains

La Crèche Familiale

Equipe encadrante pluridisciplinaire
Educatrice de jeunes enfants
Animatrice CAP petite enfance

Votre enfant est accueilli chez une des quatre assistante maternelle agréée par le Conseil Départemental et employée par la ville d'Enghien-les-Bains.

- Participation à l'éveil aux livres à la médiathèque et découverte de l'environnement au parc Ste Jeanne
- Participation aux accueils jeux, dans les locaux de la crèche familiale en matinée 1 fois par semaine, baby gym (à partir de septembre 2023)
- Accueil au domicile de l'assistante maternelle, de 7h00 à 19h00, 4 à 5 jours par semaine

Les établissements de la Petite Enfance :

Les modalités d'inscription

- Pour la pré – inscription à la crèche familiale et à la crèche Santé Bonheur, contacter le Service Petite Enfance au numéro suivant 01 39 64 68 73.
- Tous les 2 mois, une confirmation d'inscription (par téléphone ou par mail) vous sera demandée.
- Une commission d'attribution des places se tiendra au cours du 2^{ème} trimestre de l'année, composée de l' élu et de professionnels de la petite enfance.
- Lors de l'attribution d'une place, une réponse est communiquée par courrier ou par contact téléphonique, dans les meilleurs délais.

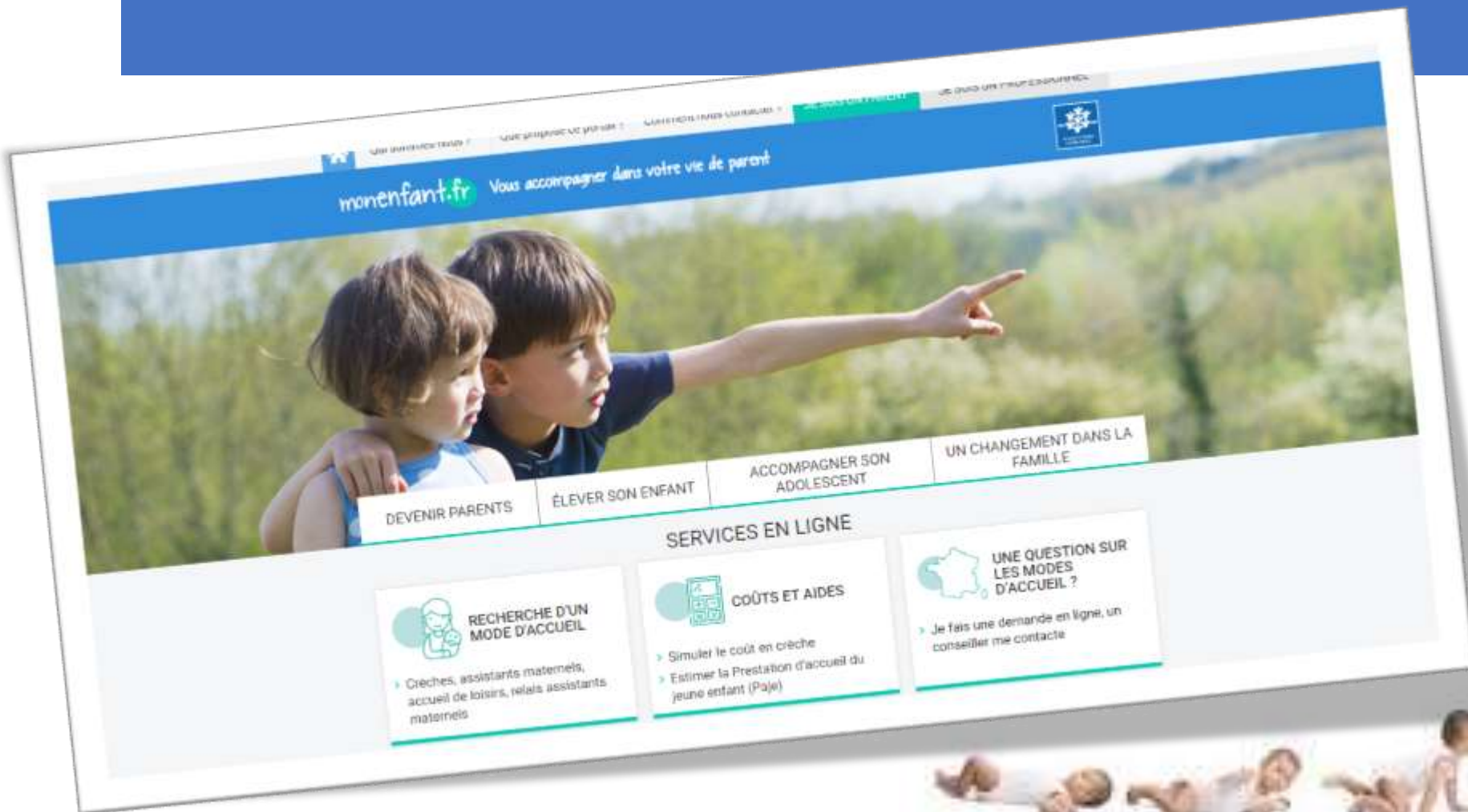
Les critères d'attribution des places

- La commission d'attribution des places délivre chaque année environ 80 places

Conformément aux dispositifs CAF, les places sont attribuées :

- Aux enfants présentant un handicap
- Aux enfants résidants en priorité sur la commune d'Enghien-les-Bains
- Aux situations familiales particulières (accueil d'urgence, enfant atteint de maladie chronique)
- En fonction de la date de pré-inscription de la famille et des places disponibles

Site «mon-enfant.fr» de la CAF



Le Relais Petite Enfance

- Lieu d'informations pour les familles et les assistants maternels sur les démarches administratives, les droits et les obligations de chacun
- Lieu de rencontres et d'échanges sur les pratiques professionnelles pour les assistants maternels et les employés à domicile
- Espace de jeux, de rencontres et de socialisation pour les enfants accueillis



RPE

Relais Petite Enfance

ENGHIEN-LES-BAINS | 



Relais Petite Enfance

Un lieu d'échange au service
des parents et assistantes maternelles

C'est

un lieu pour les assistantes maternelles et les employés à domicile, qui a pour but de :

- valoriser leur métier,
- accompagner l'épanouissement de l'enfant avec un espace de parole et d'échanges,
- offrir un espace d'information pour les parents.

Quand ?

Accueils jeux les lundis,
jeudis et vendredis
après-midi, de 15h30 à
18h, les mercredis et
vendredis matin de
9h à 11h30.
Accueil des parents
sur rendez-vous.



Conseils gratuits, partage d'expériences, infos sur les modes d'accueil.

3 rue Jean Monnet
95880 Enghien les Bains
Tél : 01 39 64 68 73



LAEP

Lieu d'Accueil Enfants Parents



LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Préparer sereinement
les premiers pas à l'école

Un temps privilégié de partage avec votre enfant

C'est
Un lieu dédié aux enfants âgés
de moins de 4 ans
accompagnés de leurs parents
ou grands-parents. Il permet de :

- jouer avec son enfant
- rencontrer d'autres parents
- préparer son enfant à l'école:
maternelle.

L'accueil, gratuit, propose un
soutien à la parentalité, en toute
confidentialité. L'enfant reste
sous la responsabilité de l'adulte
qui l'accompagne.

Quand ?
Les lundis, mardis et jeudis
matin, de 9h à 11h30 et
les mardis après-midi
de 15h30 à 18h.
.....
Ouverture pendant
les vacances scolaires.
.....

3 rue Jean Monnet
95880 Enghien les Bains
Tél : 01 39 64 68 73





DEVENIR PARENT

AGIR SUR SON ENVIRONNEMENT

ÊTRE ACCOMPAGNÉ

DÉCOUVRIR SON ENFANT

POURQUOI 1000 JOURS ?



EN PRATIQUE

QUESTIONS DU MOMENT

BÉBÉS, PARENTS : BIEN DÉMARRER NOS NOUVELLES VIES

...à la maison, dans nos têtes, lors des moments passés ensemble. On trouve ici des clés pour notre santé à tous et le développement de bébé.



Toute l'équipe du service Petite Enfance d'Enghien-les-Bains, les professionnels de santé, de la CAF et du Conseil Départemental vous remercient de votre présence.
Nous espérons que ces informations vous seront utiles pour vos futures démarches.
Merci de votre attention.

